



## BULLETIN MUNICIPAL N° 1784

Vendredi 5 juin 2020

### ACTUALITES DE LA QUINZAINE

#### INFOS UTILES

La mairie et l'agence postale communale vous accueillent les lundis, mardis mercredis 8h30/12h et 13h30/17h, le vendredi de 8h30/12h et 13h30/16h le samedi 10h/12h (fermées le dernier samedi du mois).

#### Fermeture le jeudi

☎ 02 98 89 91 02 (mairie) et

☎ 02 98 48 63 49 (agence postale)

Courriel : [accueil@landunvez.fr](mailto:accueil@landunvez.fr)

Bulletin municipal : [bim@landunvez.fr](mailto:bim@landunvez.fr)

Site : [www.landunvez.fr](http://www.landunvez.fr)

Facebook :  Commune de Landunvez

#### URGENCES

SAMU-médecin de garde ☎ 15

Appel d'urgence européen ☎ 112

Pharmacie de garde ☎ 3237

Gendarmerie ☎ 17

Pompiers ☎ 18

Eau du Ponant ☎ 02 29 00 78 78

ERDF Dépannage ☎ 09.72.67.50.29 24/24

#### Aide à domicile

ADMR PAYS D'IROISE ☎ 02 98 32 60 04

Landunvez Entraide +

[landunvezentraide@hotmail.fr](mailto:landunvezentraide@hotmail.fr)

#### TAXIS

Taxi Alba ☎ 02 98 89 40 12

Taxi de la côte ☎ 06 87 76 62 05

#### Cabinets infirmiers

\* Nathalie PELLEN /Stéphanie LANNUZEL/

Laurence CAN ☎ 07 67 06 53 62

\* Haude MALLEJAC-GARO

02 98 45 36 14 ☎ 06 08 48 26 66

#### Kinésithérapeute :

Valentin OMNES ☎ 02.98.89.92.17

#### Correspondants de presse

Télégramme, Véronique Le Meur

06.27.81.27.98

Ouest France, Marie-Christine Pellen

06.81.77.14.85

#### VIE MUNICIPALE

##### URBANISME :

##### Dépôt de déclaration préalable

M. MENEUR Eric, extension de la maison d'habitation, 11, lotissement Mezou Land

M. PROVOST Gilles, abri de jardin, 9, Hent Aod Verlen, Argenton

M. VALLEE Maxime, pose d'une clôture en parpaings, 1, chemin de Kerleiguer, Argenton

M. DARVIOT Emmanuel, installation d'une toiture en ardoises et réfection du mur de façade en pierres naturelles sur un bâtiment existant, 3, chemin des Moulins, Kersaint

Mme L'HELIAS Céline, installation d'une clôture en bois en limite séparative, 13, résidence du Gludig

M. MUTTI Anthony, abri de jardin, 30, Kerhoazoc

M. WILLAUME Geoffroy, reconstruction d'un mur de soutènement, 6, Ru Al Lann, Trémazan

##### Accord de déclaration préalable

M. JUGIE Damien, extension et rénovation de l'habitation, 5, Lannourian

M. TANGUY Christian, pose de haies artificielles sur un talus, 11, route du Hellen, Kersaint

M. MAUBRAS Rodéric, élargissement de la porte fenêtre, 5, chemin des Moines Blancs, Kersaint

M. LE QUERE Philippe, installation d'un carport, 14, route du Colonel Fonferrier, Argenton

La chapelle de Kersaint et celle de St Samson sont ouvertes tous les jours de 10h à 18h. Merci de respecter les gestes barrières.

##### Réouverture de la bibliothèque municipale

Il a été décidé une réouverture de la structure le mercredi 3 juin. Cette organisation nécessite la présence de 2 bénévoles à chaque permanence.

Les horaires restent inchangés jusqu'au 1er juillet où il y aura passage aux horaires d'été jusqu'au 31 août, à savoir le mercredi ouverture de 16h30 à 18h30.

Toute personne se rendant à la bibliothèque municipale devra porter un masque et si possible éviter de venir avec des enfants.

En cas de non-respect à ces consignes, la bibliothèque pourrait être contrainte de refermer les locaux.

Nous vous remercions de votre participation à ces gestes imposés par la conjoncture actuelle.

##### Prévision de travaux sur la commune :

- Reprise des travaux d'enfouissement des réseaux électrique à Verlen à compter du 8 juin 2020

- Démarrage du chantier de reprise des joints du mur de la route de la Cale à Argenton à compter du 15 juin 2020

## ANNONCES

**Services :** dame de compagnie avec références, disponible de suite jour et nuit! Etudie toutes propositions. Tel : 06.87.50.20.79

Etudiante en école de commerce et titulaire d'un baccalauréat scientifique (mention TB), donne cours de soutien scolaire de la petite section à la seconde, toutes matières.  
Cours à domicile. Tel : 06.35.27.30.62

Etudiant de 17ans propose ses services pour l'entretien de vos jardins, divers travaux d'entretien et bricolage. CESU Tel : 06.40.86.15.06

**Cherche :** personne pour faire quelques heures de ménage sur Landunvez. Tel : 07.60.45.51.35

## L'actualité des professionnels



**Des Photos du Monde** - Cette année, malgré l'annulation de nombreuses manifestations, vous pourrez tout de même retrouver les toiles et cadres photos, cartes de correspondances et autres objets photos de Brigitte Le Guen : un espace d'exposition est prévu (de manière exceptionnelle) à Kersaint, avec de belles idées pour fêter les mamans. Les personnes intéressées peuvent téléphoner au 06.62.87.37.04 pour prendre un rendez-vous. Les gestes barrières seront appliqués, merci de venir de votre côté avec votre masque. Bon déconfinement pour tous, et à très bientôt !

Brigitte Le Guen, photographe en Pays d'Iroise ; site Internet : <https://desphotosdumonde.fr> ; mail : [britt.le.guen@gmail.com](mailto:britt.le.guen@gmail.com)

**IDEE EN TETE :** Infos et sécurité

**En Juin Ouvert le lundi et Fermé le jeudi**

Afin d'assurer votre sécurité et de vous accueillir dans les meilleures conditions, le salon de coiffure "Idée en tête a mis en place des nouvelles mesures de précautions et d'hygiène : Prise de RDV obligatoire :

➡ <https://app.flexybeauty.com/idee-en-tete-coiffure>

➡ <http://ideeentete.wixsite.com/coiffeur>

Veillez m'excuser des délais actuellement....

**PORT de masque OBLIGATOIRE**

**Merci de respecter les gestes barrières, soyez prudents !**

**Au plaisir de vous revoir, Maud.**

**L'intemporelle Institut :** La fête des mères c'est dimanche ! ♥ Offrez-lui une escapade de bien-être. Escale Zanzibar, soin visage et corps d'1h30 à 79€. Mais aussi plein d'autres idées cadeau ! (bourriches cadeaux, soins Dr Janka,...)

**La "Fleur des thés"** a rouvert ses portes ce mardi 2 juin avec mise en place des mesures réglementaires, à vos masques !! Bienvenue à tous et heureuse de vous retrouver !

**Dimanche 7 juin : Fête des Mères**

Pour faire plaisir à votre Maman, n'hésitez pas à monter à bord (avec votre masque) pour découvrir le thé, l'infusion, la théière, le mug, les confiseries, les nouvelles boîtes de l'été.... Nombreuses idées-cadeaux pour tous les budgets !

Port d'Argenton Tel : 02 98 89 97 64

ouvert tous les après-midi à partir de 14h30 (fermé le lundi hors vacances scolaires )

**LA PEPINIERE DU BORD DE MER :** Nous vendons en ce moment des plants de légumes, tomate, potiron, fraise, artichaut, aubergine ainsi que les aromatiques, les poireaux arrivent bientôt, tout le nécessaire pour commencer son potager.

Actuellement les rosiers et les annuelles arrivent en fleurs, c'est le moment de préparer ses balconnières pour en profiter toute la saison d'été, (géranium, surfinia, lobélia, cléome, bégonia,...) Il y a toujours les vivaces, arbustes, arbres, terreau et copeaux de disponible. **Tel : 06.89.17.21.75**

**JARDIN DES SAVEURS DE TREMAZAN : horaires d'ouverture :**

🔑 Le mardi de 9h à 12h30

🔑 Le mercredi et le vendredi de 9h à 12h30 et de 16h à 19h

🔑 Le samedi de 9h à 12h30

Présence du **boucher** : le mardi matin, mercredi matin, vendredi matin et soir, samedi matin.

Présence du **Lait Mobile** le mercredi matin, vendredi soir et samedi matin.

Présence de **l'ostréiculteur** le samedi matin.

**L'ECOLE BUISSONNIERE :** Compte tenu des engagements pris, je vous informe que le restaurant L'école buissonnière ne rouvrira ses portes que le lundi 6 juillet. Je vous remercie de votre compréhension. Par ailleurs, les dates pour les plats à emporter sont maintenues à savoir samedi 13 et 27 juin. J'ai hâte de vous revoir. Katia

[lecolebuissonnierelandunvez@gmail.com](mailto:lecolebuissonnierelandunvez@gmail.com) **Tel : 02.98.89.55.42**

**« Lait Mobile » crèmerie ambulante** vous propose un large choix de produits laitiers crus et fermiers, bretons ou non, allant du Saint-Nectaire au Camembert, de l'Ossau-Iraty au Bleu Basque mais également du beurre, de la crème, du fromage blanc et du lait cru (sur commande).

Il réalise également vos plateaux personnalisés.

Venez nous retrouver sur les marchés et surtout le mercredi de 9h à 12h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi matin de 9h à 12h30 au **jardin des saveurs de Trémazan**.

Vous pouvez dès maintenant commander votre panier sur notre site internet [www.laitmobile.fr](http://www.laitmobile.fr).

Merci de passer votre commande 48h avant la date de récupération. Suivez son actualité sur **Lait mobile**

**Le bateau « Carré d'As »** vendra sa pêche (poissons/crustacés) en direct de la cale de Trémazan tous les mardis et samedis. Arrivée du bateau à 11h, venez nombreux !

**Facebook :** Bateau de pêche Carré d'as



*Votre agence postale communale sera fermée les derniers samedis du mois soit les 27 juin, 25 juillet...*

*Levée du courrier dans votre agence postale à 15h du lundi au vendredi (fermeture le jeudi) et 12h le samedi.*

Le prochain bulletin paraîtra le **vendredi 19 juin**. Merci de déposer vos annonces à [bim@landunvez.fr](mailto:bim@landunvez.fr) pour le **mercredi 17 juin à midi**.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mai 2020

**Etaient présents** tous les conseillers en exercice.

**Secrétaire de séance** : Virginie QUINIOU

**Approbation du procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité.**

### **20052301 – Installation du Conseil Municipal**

Il est demandé au Maire sortant, M. Jean HELIES, de bien vouloir procéder à l'appel nominal du conseil municipal :

COLIN CHRISTOPHE, TANGUY MARIE FRANCE, TREBAOL MIKAEL, JAOUEN RACHEL, CABON RAPHAEL, LALOUEUR NICOLE, TALARMIN ISIDORE, PELLEN LAURENCE, LEJEUNE BENOIT, RIGAUD STEPHANIE, ALEXANDRE POL, QUINIOU VIRGINIE, LE SIOU YVES, DES PORTES AMELIE, BODHUIN THIERRY  
M. Jean HELIES déclare les conseillers installés dans leurs fonctions.

Madame Virginie QUINIOU, la plus jeune des membres du conseil municipal est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT)

Monsieur Benoit LEJEUNE, le plus âgé des membres du conseil municipal, prend ensuite la présidence.

### **20052302 – Election du Maire**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

– M. Christophe COLIN: 14 (quatorze) voix

**M. Christophe COLIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.**

### **20052303 – Création de postes d'adjoints**

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Le conseil municipal **DECIDE** la création de **4 postes d'adjoints** au maire.

### **20052304 – Election des adjoints**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Liste de Marie-France TANGUY : 15 (quinze) voix

Les intéressés : Marie-France TANGUY (adjointe au personnel, culture et patrimoine), Mikaël TREBAOL (adjoint aux finances, camping et tourisme), Rachel JAOUEN (adjointe à l'urbanisme, environnement et aménagement territorial), Raphaël CABON (adjoint aux travaux, enfance et jeunesse et associations) **DECLARE** accepter ces fonctions.

### **20052305 – Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

En application des textes et dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal **DECIDE** pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- De fixer, dans les limites de 50 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
  - De procéder, dans les limites d'un montant unitaire ou annuel de 1 million d'€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
  - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
  - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
  - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
  - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
  - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions fixées par le conseil municipal soit les zones U et AU ;
  - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
  - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 300 € par sinistre ;
  - De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
  - De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser une participation pour la création de voirie et réseaux ;
  - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 300 000 euros par année civile ;
  - De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou l'édification des biens municipaux.
  - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
    - D'autoriser le Maire à faire les demandes de subventions à tous les organismes (état, région, ...).
- En vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T., le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qui lui a donnée le Conseil. Il pourra également charger un ou plusieurs adjoints de prendre, en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.
- Le Conseil Municipal **DONNE** délégation au Maire, pour la durée de son mandat, pour exercer les missions complémentaires décrites ci-dessus.

### **Informations diverses**

Désignation d'Isidore TALARMIN en tant que conseiller délégué aux affaires sociales et maritimes

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 Juin 2020

**Etaient présents** tous les conseillers en exercice.

**Secrétaire de séance** : Rachel JAOUEN

**Approbation du procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité.**

### **20060201 – Indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE avec effet au 23 Mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à un taux de 42% de l'indice brut 1027 (soit 1633.54€ mensuels à la date du 23 Mai 2020 pour l'indice brut mensuel).

### **20060202 – Indemnités pour l'exercice des fonctions des adjoints**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE avec effet au 23 Mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à un taux de 15% de l'indice brut 1027 (soit 583.41€ mensuels à la date du 23 Mai 2020 pour l'indice brut mensuel).

**20060203 - Indemnités de fonctions de conseiller municipal titulaire de délégation**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'allouer, avec effet au 23 Mai 2020, une indemnité de fonction à Mr Isidore TALARMIN, conseiller municipal qui sera délégué aux affaires sociales et maritimes par arrêté municipal et ce au taux de 14% de l'indice brut 1027 (soit 544.51€ mensuels à la date du 23 Mai 2020 pour l'indice brut mensuel).

**20060204 - Indemnités de fonctions des conseillers municipaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'allouer, avec effet au 23 Mai 2020, une indemnité de fonction aux conseillers municipaux et ce au taux de 0.425% de l'indice brut 1027 (soit un montant annuel de 198.36€ brut versée annuellement au mois de décembre).

**20060205 - Autorisation de voter au scrutin public pour les différentes nominations**

M. le Maire propose aux conseillers de voter à main levée pour les délibérations relatives à la composition des commissions ainsi que celles concernant la désignation des délégués auprès des syndicats intercommunaux et des EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ACCEPTE le principe du vote à main levée pour les différentes nominations.

**20060206 – Composition des commissions municipales**

M. le Maire présente les 11 commissions municipales. Il précise qu'il en est membre de droit et que le principe de représentation proportionnelle est respecté. Les commissions municipales sont les suivantes :

**FINANCES** : Tous les membres du Conseil municipal

**ENFANCE ET JEUNESSE** : Raphaël, Laurence, Virginie, Stéphanie

**CMJ** : Raphaël, Laurence, Virginie

**CULTURE ET PATRIMOINE** : Marie-France, Amélie, Isidore, Thierry

**ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS** : Raphaël, Nicole, Yves, Mikaël, Marie-France

**TOURISME ET CAMPING** : Mikaël, Laurence, Thierry, Stéphanie, Amélie

**PERSONNEL** : Marie-France, Stéphanie, Amélie, Virginie, Isidore

**ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** : Rachel, Benoît, Amélie, Yves, Thierry

**TRAVAUX** : Raphaël, Yves, Rachel, Pol

**COMMISSION PORTUAIRE** : Isidore, Rachel

**COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE** : Marie-France, Isidore, Thierry, Raphaël

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **VALIDE** la composition des commissions.

**20060207 - Election des membres de la commission d'appel d'offres**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **VALIDE** la liste de candidats et **PROCLAME** les élus les membres titulaires suivants :

A : Mme Rachel JAUEN

B : M. Raphaël CABON

C : M. Mikaël TREBAOL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **VALIDE** la liste de candidats et **PROCLAME** les élus les membres suppléants suivants :

A : M. Thierry BODHUIN

B : M. Isidore TALARMIN

C : Mme Amélie DES PORTES

**20060208 – Election des représentants au SDEF**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **VOTE** pour les délégués auprès du SDEF :

Titulaires : Raphaël CABON, Yves LE SIOU

Suppléants : Christophe COLIN, Pol Alexandre

**20060209 - Désignation des délégués auprès du Syndicat mixte d'informatique du Finistère (SIMIF)**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **VOTE** pour les délégués auprès du SIMIF :

Titulaires : Pol ALEXANDRE

Suppléants : Christophe COLIN

**20060210 - Election des délégués à l'office de tourisme du Pays d'Iroise**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **DESIGNE** les délégués à l'office de tourisme :

Délégués titulaires : Marie-France TANGUY et Mikaël TREBAOL

Délégué suppléant : Thierry BODHUIN

**0060211 - Désignation des délégués auprès de VIGIPOL**

M. le Maire propose de désigner M. Isidore TALARMIN en tant que délégué titulaire et Mme Rachel JAUEN en tant que délégué suppléant auprès de VIGIPOL syndicat mixte de protection du littoral breton.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **VALIDE** les propositions du Maire

**20060212 - Election du correspondant défense**

M. le Maire indique que M. Benoit LEJEUNE est candidat pour cette mission. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **VALIDE** la candidature avec 14 voix pour et 1 abstention

**20060213 - Désignation du référent sécurité routière**

M. le Maire propose de désigner Mme Rachel JAUEN comme référent sécurité routière auprès de la DDTM. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **VALIDE** cette proposition avec 14 voix pour et 1 abstention.

**20060214 - Autorisation de recrutement d'agents non titulaires compte tenu de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité**

Il appartient au conseil municipal d'autoriser M. COLIN, Maire, pour toute la durée du mandat, à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans nos services. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** d'adopter la proposition du Maire

**20060215 - Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents (fonctionnaires ou non titulaires) momentanément absents**

Il appartient au conseil municipal d'autoriser M. COLIN, Maire, à recruter, pendant toute la durée du mandat, du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** d'adopter la proposition du Maire

**20060216 - Liste préparatoire communale des jurés d'assises pour l'année 2021**

M. le Maire **PROCÉDE** au tirage au sort des 3 noms à partir de la liste électorale lors du Conseil Municipal du 02 juin 2020.

Résultat du tirage au sort :

SCHWARZE (LAURENT) Lucie née le 06/11/1973 à Gummersbach (Allemagne) habitant 2 rue Poullaouec 29840 LANDUNVEZ

MARTIN (MEHEUST) Marie Françoise Louise née le 02/12/1952 à Brest habitant 13 rte de Kerriou 29840 LANDUNVEZ

HAMON Marion née le 07/02/1988 à Paris 14<sup>ème</sup> habitant 6 bis lotissement de Lanlouc'h 29840 LANDUNVEZ

**20060217 - Budget : formation des élus**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **ADOpte** le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 1% du montant des indemnités des élus.

**Questions Diverses**

M. Bodhuin - Accès à la plage de Gwisselier : un monticule de sable s'est formé à l'entrée de la plage rendant difficile l'accès à cette dernière notamment pour les petites embarcations. De plus, il y a beaucoup d'algues sur la plage. M. Bodhuin demande s'il est possible de rendre accessible la plage aux embarcations et de réaliser un nettoyage des algues. M. le Maire et M. Cabon précisent que le problème a déjà été signalé et que le désensablage de l'entrée est prévu. En ce qui concerne le ramassage des algues, des solutions vont être étudiées.

Le Maire,  
Christophe COLIN